

Subvention à l'Association Médecine
Pharmacie-Sciences par la Faculté de
Médecine Purpan.

Conseil d'administration du 28 mai 2018

Délibération 2018/05/CA-040

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

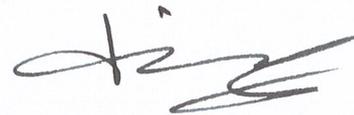
Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Médecine Toulouse-Purpan du 9 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention d'un montant de 500 € à l'association Médecine Pharmacie-Sciences (AMPS) pour organiser une conférence européenne pour les doctorants à double compétence sciences-santé.

Toulouse, le 28 mai 2018
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0